

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 11 avril (11/04/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 avril, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ETAIENT REPRESENTES :**

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire,**  
M. Pierre FONTANIE (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoints,**  
Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Fernand RODRIGUEZ (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Monsieur Gilles BENECH), Mme Marie CASTRO (représentée par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux.**

**ETAIENT EXCUSES :**

M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, **Conseillers Municipaux.**

**ETAIENT ABSENTS :**

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET **Conseillers Municipaux.**

Madame GARRIGUES est nommée secrétaire de séance.

## AFFAIRES CULTURELLES

29 – 11 avril 2019

### ***29. Adoption de la convention type de mise à disposition d'exposition***

Rapporteur : Monsieur CAYLA

**Vu** l'article L.441-2 du code du patrimoine,

**Considérant** que depuis de nombreuses années, le service patrimoine de la ville de Moissac crée des expositions temporaires afin de diffuser la connaissance en matière historique et artistique, et mettre en valeur le patrimoine municipal.

**Considérant** que certaines de ces expositions ont été conditionnées afin d'être transportées et exposées en dehors des locaux du service patrimoine.

**Considérant** que celles-ci sont susceptibles d'être prêtées à divers partenaires (associations culturelles, établissements scolaires, collectivités territoriales...) afin de participer plus largement à la diffusion de la connaissance.

**Considérant** que ces expositions traitent de divers sujets : patrimoine architectural roman dans les alentours de Moissac (« Visions romanes »), enluminures et manuscrits (« Moissac et l'enluminure romane du Sud-Ouest de la France » ; « Bible de Roda », « Bible de Saint-Yrieix »...), exposition photographique sur le cloître de Moissac, etc.

**Considérant** qu'en prêtant ces expositions, Moissac pôle culturel majeur, contribuerait ainsi plus largement à l'animation et à la sensibilisation patrimoniale de notre territoire.

**Considérant** qu'afin de pouvoir prêter ces expositions, il convient de régler toutes les conditions du prêt par le biais d'une convention,

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, soumet à l'approbation des membres du conseil municipal, les termes de la convention type de prêt d'exposition,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**ADOpte** les termes de la convention type de prêt d'exposition,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à revêtir de sa signature les conventions qui seront, ainsi, établies.

Pour copie conforme  
Moissac le 12 avril 2019

Pour le Maire empêché,  
La Première Adjointe au Maire,

  
The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Moissac. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MOISSAC' at the top, '32200 TARN-ET-GARONNE' at the bottom, and a central coat of arms. Overlaid on the stamp is a blue ink signature.

Colette ROLLET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :